

DECISION DU PRESIDENT

DP2021-16 Location d'un bungalow et WC chimique

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB, souhaite pour la mise en production du quai de transfert de Vianne, s'équiper d'un bungalow et d'un WC chimique pour les agents présents sur le site, en attendant la construction du site technique.

Considérant les propositions financières :

- **↓** De l'entreprise LOXAM pour la location d'un bungalow d'un montant de 3 327.50 €
- De l'entreprise SEBACH pour la location et entretien du WC automatique d'un montant de 2 613.96 €

Le Président :

ARTICLE 1ER: Décide de signer les propositions financières des entreprises :

- LOXAM pour la location d'un bungalow d'un montant de 3 327.50 € du 1^{er} juin 2021 au 30 mai 2022.
- **♣** SEBACH pour la location et entretien du WC automatique d'un montant de 2 613.96 € du 1^{er} juin 2021 au 30 mai 2022.

A Aiguillon, le 20/05/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI